

# COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON, A PARTIR DE SON  
INSTALLATION APRÈS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

---

La *Revue* aura souvent à s'occuper de l'examen critique et impartial des questions qui seront présentées au Conseil de la cité. Ses appréciations partiront toujours d'une base franche et loyale, et jamais elle ne s'écartera des règles d'une discussion calme et modérée. Très-souvent aussi elle prendra l'initiative des propositions qui lui paraîtront commandées par les circonstances, les événements ou l'intérêt bien entendu de la commune, et, dans ce dernier cas, elle fera appel à toutes les intelligences, à tous les dévouements, pour modifier son opinion, si elle s'est trompée, ou pour lui prêter appui, si elle a eu raison d'élever la voix.

En attendant, pour ne point laisser d'interruption, et commencer l'œuvre de discussion des affaires communales, nous allons, par un retour vers le passé, suivre le Conseil municipal dans ses travaux depuis son rétablissement régulier, en nous bornant toutefois à l'examen des matières un peu importantes. Peut-être aurions-nous dû faire remonter cette étude rétrospective jusqu'au 24 février 1848, et comprendre ainsi dans nos appréciations les actes les plus essentiels du Comité exécutif qui, lors de la Révolution, se chargea d'administrer la ville de Lyon. Mais, outre qu'il eût fallu nécessairement faire une excursion dans le domaine de la politique brûlante de notre époque, nous avons considéré que les travaux du Comité exécutif avaient un caractère tout spécial, à cause même des circonstances exceptionnelles dans lesquelles il avait dû se mouvoir : que ces travaux constituent à eux seuls une part importante de l'histoire, et ne se trouvent pas dans la catégorie des mesures administratives municipales que nous croyons utile d'examiner et de discuter. Ce n'est point à dire pour cela que nous soyons indifférents à tout ce qui s'est passé sous le règne du Comité exécutif, et que le silence auquel nous croyons devoir nous astreindre puisse être pris pour une critique absolue ; à Dieu ne plaise que ce soit notre pensée ; nous savons rendre justice à tous les dévouements sincères à la chose publique, et faisant la part